

# Réunion du Conseil municipal de Mûrs-Erigné (Maine & Loire)

## le mardi 30 juin 2017

# Procès-Verbal de la 40<sup>ème</sup> séance

---

- ✓ date de la convocation : **23 juin 2017**
- ✓ conseillers en exercice : **27**
- ✓ conseillers présents : **23**
- ✓ procurations : **2**
- ✓ publication : **30 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Érigné se sont réunis, dans la salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **Monsieur Damien COIFFARD, maire** ;

**Présents : M. COIFFARD, maire**

**M. AUDOUIN, Mme FAVRY, M. GUÉGAN, Mme LOUAPRE, M. LAPLACE et M. FERNANDEZ, adjoints**

**M. PELTIER, Mme PICHOT, Mme GILBERT, Mme BAZANTÉ, Mme NOUVELLON, M. CAREAU, M. GUIRONNET, Mme PLEURDEAU, Mme GUEGAN et, M. HEUSELE ;**

**M. BODARD, M. SANTOT, M. PICHON et Mme TRAORÉ ;**

**M. AGUILAR et Mme FLEURY-LOURSON** formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : Mme SAUVAGEOT : pouvoir à Mme GILBERT**

**Mme MONTEARD : pouvoir à Mme PLEURDEAU**

**Excusé : M. KERMORVANT, Mme BUSSON.**

### 1. Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, **Monsieur CAREAU Philippe** est désigné secrétaire de séance.

## Institutions (5)

---

### 2. Election des délégués et suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017

- Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire rappelle qu'auront lieu le 24 septembre 2017 les élections sénatoriales. Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le conseil municipal.

Ces élections devront avoir lieu le 30 juin 2017.

Dans les communes de moins de 9.000 habitants le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal tel que déterminé à l'article L.2121-2 du Code général des collectivités territoriales.

Les éventuelles vacances qui peuvent affecter la composition du conseil municipal à la date de l'élection des délégués sénatoriaux sont sans conséquence sur la détermination du nombre de délégués à élire.

La commune de Mûrs-Érigné doit désigner :

- 15 (quinze) délégués titulaires,
- et 5 (cinq) délégués suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de présentation proportionnelle avec l'application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes présentes peuvent être complètes et incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandants de délégués et de suppléants à pouvoir.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation.

Les listes comprennent au maximum quinze (15) délégués titulaires et au maximum cinq (5) délégués suppléants. Ces listes sont à déposer auprès de monsieur le maire au plus tard à l'ouverture du scrutin.

**Monsieur le Maire prend connaissance des listes et vérifie que le quorum est atteint.**

**Monsieur le Maire constitue le bureau électoral, qui comprend :**

- Le maire : Damien COIFFARD, président.
- Les deux membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : Jean-Louis AUDOUIN et Jean-Claude SANTOT.
- Les deux membres du Conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Arlette TRAORÉ et Charles PELTIER.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.

Le bureau électoral est présidé par Monsieur Damien Coiffard, Maire.

**Monsieur le Maire propose de procéder au vote sans débat au scrutin secret.**

VU le Code électoral, et notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-10 à L.2121-12 et L.2121-17 ;

VU le décret 2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Résultats après vote à scrutin secret**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 25
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 25

Indiquer les nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	nombre de sièges attribués	
	en chiffres	en toutes lettres
<i>AVEC VOUS POUR MURS ERIGNE</i>	1	un
<i>MURS ERIGNE PASSIONNEMENT</i>	3	trois
<i>NOUVEL AN</i>	16	seize

**Sont proclamés Délégués et suppléants :**

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) <sup>1</sup>
M COIFFARD Damien	Liste Nouvel Elan	Délégué
M AUDOUIN Jean-Louis	Liste Nouvel Elan	Délégué
Mme SAUVAGEOT Marie-	Liste Nouvel Elan	Déléguée
Mme FAVRY Brigitte	Liste Nouvel Elan	Déléguée
M GUEGAN Yann	Liste Nouvel Elan	Délégué
Mme LOUAPRE Dominique	Liste Nouvel Elan	Déléguée
M LAPLACE Alain	Liste Nouvel Elan	Délégué
M FERNANDEZ Roger	Liste Nouvel Elan	Délégué
M PELTIER Charles	Liste Nouvel Elan	Délégué
M PICHOT Marie-Josèphe	Liste Nouvel Elan	Déléguée
Mme GILBERT Véronique	Liste Nouvel Elan	Déléguée

<sup>1</sup> Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.

Mme BAZANTÉ Delphine	Liste Nouvel Elan	Déleguée
M BODARD Philippe	Liste Mûrs Erigné Passionnement....	Délegué
Mme TRAORÉ Arlette	Liste Mûrs Erigné Passionnement.....	Délegué
M AGUILAR Philippe	Liste Avec vous pour Erigne .....	Délegué
M GUIRONNET Jacques	Liste Nouvel Elan	Suppléant
Mme PLEURDEAU Chantal	Liste Nouvel Elan	Suppléante
Mme GUEGAN Fatima	Liste Nouvel Elan	Suppléante
Mme MONTEARD Jacqueline	Liste Nouvel Elan	Suppléante
Mme GARREAU Nadia	Liste Mûrs Erigné Passionnement.....	Suppléant

**Clôture de la séance à 19 heures 30.**